

Le Plan Local d'Urbanisme de Limoges

7.5 – CLASSEMENT DES VOIES SONORES



LIMOGES —
Plan Local d'Urbanisme
"Transformer la ville durablement"

Dossier d'approbation par le Conseil Communautaire de Limoges Métropole en date du
26 juin 2019



CLASSEMENT VOIES SONORES ARRÊTÉ





PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale
des territoires

Service eau environnement foret et risques

dossier suivi par : Céline Lavidalie
tél. : 05 55 12 95 22 – fax : 05 55 12 90 69
courriel : celine.lavidalie@haute-vienne.gouv.fr

ARRÊTÉ N°473 PORTANT REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Le préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 571-10, introduit par la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et ses articles R.571-32 à R.571-43 introduits par le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.111-11, L.111-11-1, L.111-11-2, R 111-4-1, et R 111-23-1 à R 111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 123-13, R 123-14 et R.123-22 ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit respectivement dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de l'autoroute A20 et des routes nationales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des routes départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de la voirie communale des communes de Couzeix, Limoges et Panazol ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2002 portant approbation du classement sonore de la voirie communale de la commune de Limoges ;

Vu ensemble l'arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des lignes ferroviaires interurbaines et l'arrêté préfectoral modificatif n°2010/1675 du 6 août 2010 ;

Vu les avis exprimés par les communes lors de leur consultation qui s'est déroulée du 15/10/2015 au 15/01/2016 ;

Considérant qu'il convient, sur l'ensemble du territoire départemental, de maintenir un dispositif de prévention permettant d'assurer aux abords des infrastructures de transports terrestres un développement de l'urbanisation effectué dans des conditions techniques maîtrisées de protection contre le bruit ;

Considérant les évolutions intervenues sur les réseaux d'infrastructures terrestres depuis l'institution du classement sonore aujourd'hui en vigueur ; qu'en conséquence, ce dernier n'est plus adapté ; qu'il convient donc de procéder à sa révision ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé sont applicables dans le département de la Haute-Vienne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Le tableau (en annexe) fournit pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des 5 catégories d'infrastructures définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit comptée de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu traversé par l'infrastructure (rue « en U » ou tissu ouvert).

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues « en U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres pour les tissus ouverts et dans ce dernier cas, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à des niveaux en façade. Cette distance est mesurée pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche, et pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue « en U » et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux dispositions des articles R 111-23-1 à R 111-23-3 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9-1 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont les suivants :

Aux abords des infrastructures routières :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Aux abords des infrastructures ferroviaires :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période diurne	Niveau sonore en dB(A) au point de référence en période nocturne
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Article 5 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne, et de son affichage dans les mairies des communes concernées.

Article 6 : Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Arnac-la-Poste, Aureil, Bellac, Berneuil, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-Sur-Gartempe, Beynac, Blanzac, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Bosmie L'Aiguille, Breuilaufa, Bussière-Galant, Bussière-Poitevine, Chaillac-sur-Vienne, Châlus, Chamboret, Chaptelat, Compreignac, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Dompierre-les-Eglises, Dournazac, Droux, Eybouleuf, Eyjeaux, Feytiat, Flavignac, Folles, Fromental, Glanges, Isle, Jabreilles-les-Bordes, Janailhac, La Jonchère-Saint-Maurice, La Geneytouse, La Meyze, La Porcherie, La Roche-l'Abeille, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Magnac-Bourg, Magnac-Laval, Nantiat, Nexon, Nieul, Oradour-sur-Glane, Pageas, Panazol, Peyrat-de-Bellac, Peyrilhac, Pierre-Buffière, Razès, Rilhac-Rancon, Rochechouart, Royères, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Jouvent, Saint-Junien, Saint-Just-le-Martel, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Sylvestre, Saint-Victournien, Saint-Yrieix-la-Perche, Séreilhac, Solignac, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Vicq-sur-Breuilh, Villefavard.

Article 7 : Sont abrogés les arrêtés préfectoraux suivants :

- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de l'autoroute A20 et des routes nationales
- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des routes départementales

- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore de la voirie communale des communes de Couzeix, Limoges et Panazol,
- arrêté préfectoral du 15 septembre 2002 portant approbation du classement sonore de la voirie communale de la commune de Limoges,
- arrêté préfectoral du 30 mars 1999 portant approbation du classement sonore des lignes ferroviaires interurbaines et arrêté préfectoral modificatif n°2010/1675 du 6 août 2010.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le directeur départemental des territoires, les maires des communes mentionnées à l'article 6, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

- 3 FEV. 2016

Limoges, le

Le préfet,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général,

Alain CASTANIER

Annexe à l'arrêté n° 493 du

- 3 FEV. 2016

ANNEXE

Voie	Débutant	Finissant	Catégorie de finira structure	Lieu gaufré matérielle des sections affectées par le bruit	Type de fissure	Communautés concernées (en bleu, les communautés affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)		
						Sortie Aixe-sur-Vienne	Entrée Aixe-sur-Vienne	
	RN21	sortie Aixe-sur-Vienne	4	30	Fissure ouvert	Aixe-sur-Vienne		
	sorite Aixe-sur-Vienne	entrée Isle	1	100	Fissure ouvert	Aixe-sur-Vienne, Isle		
	entree Isle	RD79	4	31	Fissure ouvert	Isle		
	RD51A	entrée Limoges	1	101	Fissure ouvert	Venneuil-sur-Vienne, Limoges		
	entrée Limoges	fin limitation 70	4	31	Fissure ouvert	Limoges		
	fin limitation 70	panneau limitation 70	3	102	Fissure ouvert	Limoges, Couzeix		
	panneau limitation 70	RD35	4	30	Fissure ouvert	Aixe-sur-Vienne, Saint-Avit-Sénieur, Aixe, Varennes, Villefranche		
	RD21	entrée Haute-les-Mânes	3	103	Fissure ouvert	Limoges		
	RD214	entrée Haute-les-Mânes	3	104	Fissure ouvert	Limoges		
	entrée Haute-les-Mânes	sortie Haute-les-Mânes	4	23	Fissure ouvert	Amouze, Flauzac, la Côte, Billas, Flaujac		
	RD921	sortie Haute-les-Mânes	4	240	Fissure ouvert	Amouze, Flauzac, la Côte, Billas, Flaujac		
	RD24	sortie Haute-les-Mânes	4	105	Fissure ouvert	Amouze, Limoges		
	RD250	A40	4	30	Fissure ouvert	Limoges		
	RD25	boulevard Schuman	3	106	Fissure ouvert	Limoges		
	RD25	Im bretelle	5	10	Fissure ouvert	Limoges		
	RD29	panneau limitation 70	4	35	Fissure ouvert	Limoges		
	RD29	entrée le Poëts ^{sur} Vienne	3	107	Fissure ouvert	Limoges, Le Poëts sur Vienne		
	RD29	sortie Roche le Poëts	4	10	Fissure ouvert	Limoges, Le Poëts		
	RD12	sortie Bassac à Aquitaine	4	108	Fissure ouvert	Bassac, Aquitaine		
	RD128	RD20	1	109	Fissure ouvert	Nueil, Couzeix		
	RN21	RD34	4	39	Fissure ouvert	Bassac, Aquitaine, Nueil		
	RD40	RD29	2	250	Fissure ouvert	Feillat		
	RD55A	RD34	3	103	Fissure ouvert	Saint-Jean-de-Côle		
	RD711	sortie Saint-Jean-de-Côle	4	30	Fissure ouvert	Saint-Jean-de-Côle		
	RD941	sortie Saint-Jean-en-Rosay	3	104	Fissure ouvert	Saint-Hilaire		
	RD675	fin limitation 70	4	39	Fissure ouvert	Saint-Jean-en-Rosay		
	RD675	panneau limitation 70	1	109	Fissure ouvert	Saint-Jean-en-Rosay, Châtelus-Val-Vienne, Bournazel		
	RD54	fin limitation 70	4	10	Fissure ouvert	Bournazel		
	RN55A	entrée le Vigen	1	106	Fissure ouvert	Le Vigen, Feillat, Le Vigen		
	entrée le Vigen	RD20	4	30	Fissure ouvert	Le Vigen		
	sortie le Vigen	RD20	4	107	Fissure ouvert	Le Vigen, Sainte-Maurice les Brousses		
	entrée Saint-Maurice les Brousses	sortie Saint-Maurice les Brousses	4	39	Fissure ouvert	Saint-Maurice les Brousses		
	entrée Saint-Maurice les Brousses	RD20	1	108	Fissure ouvert	Le Bouchet-Saint-Martin, Le Vigen, Issoire, La Vigeole, la Roche-Fabreille		
	limitation 70 (la Trajetière)	fin limitation 70	4	109	Fissure ouvert	Le Bouchet-Saint-Martin, Saint-Vincent-la-Pêche		
	fin limitation 70	panneau limitation 70	1	100	Fissure ouvert	Saint-Vincent-la-Pêche		
	panneau limitation 70	Chemerac	4	30	Fissure ouvert	Limoges, Isle		
	boulevard du Mas	fin de pente 4%	4	30	Fissure ouvert	Limoges, Isle		
	fin de pente 4%	entrée Isle	3	100	Fissure ouvert	Isle		
	entrée Isle	RD20	4	39	Fissure ouvert	Le Vigen		
	RD944	sortie Ambazac	4	30	Fissure ouvert	Le Vigen		
	RD944	sortie Ambazac	RD929	1	100	Fissure ouvert	Le Vigen	
	RD944	fin limitation 70	4	39	Fissure ouvert	Le Vigen		
	fin limitation 70	entrée Ruffiac-Rampon	1	109	Fissure ouvert	Ruffiac-Rampon		
	entrée Ruffiac-Rampon	fin limitation 70	4	30	Fissure ouvert	Ruffiac-Rampon, Limoges		
	fin limitation 70	A20	4	109	Fissure ouvert	Limoges		
	avenue de Bassigny	RD98A	3	102	Fissure ouvert	Limoges, Feillat		
	RD98A	sortie Feillat	4	30	Fissure ouvert	Feillat		
	sortie Feillat	entrée les Alliés	1	103	Fissure ouvert	Feillat, Limoges, la Garenne-Limoges		
	entrée les Alliés	sortie les Alliés	4	10	Fissure ouvert	La Garenne-Limoges		
	sortie les Alliés	entrée La Gare d'Ajat	3	101	Fissure ouvert	La Garenne-Limoges		
	entrée La Gare d'Ajat	sortie La Gare d'Ajat	4	30	Fissure ouvert	La Garenne-Limoges		
	sortie La Gare d'Ajat	RD79	3	102	Fissure ouvert	La Garenne-Limoges		
	sortie La Gare d'Ajat	place Saint-Cyr	3	103	Rue en U	Limoges		
	avenue René-Bonellot	avenue du Miel	3	109	Rue en U	Limoges		
	noulevard Gambetta	fin rue en U	1	102	Rue en U	Limoges		
	avenue Jean-Midi	fin rue en U	4	10	Rue en U	Limoges		
	avenue Jean-Midi	fin rue en U	4	10	Rue en U	Limoges		
	Avenue Adrien-Jarrade							
	Avenue Rambaud							

Voie	Délimitation du transport	Fléssant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Communautés concernées (en hél., les communautés affectées par le bruit sans que l'environnement ne les traverse)	
						30	Lamages
Avenue Berthelot	avenue Montois	avenue Alfred Faure	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de l'Étoile	avenue du Ressillon	rue de Fougeret	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de Goudou	avenue Denis Dussoubs	avenue du Ressillon	4	100	Rue en U	Lamages	
Avenue de la Libération	place Verteuil	(fin rue en U)	2	250	Rue en U	Lamages	
Avenue de la Révolution	place Verteuil	place de la Révolution	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de Lavaudieu	place Lanthumeau	place de la Révolution	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Léonino	place le Montrouzé	place des Bénédictins	3	100	Rue en U	Lamages	
Avenue de Roussillon	avenue du Gouffre	place Verteuil	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de Sadi-Carnot	avenue Henri Dunant	place Henri de Bourgogne	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue des Bénédictins	place Bourdais	place Bourdais	5	30	Rue en U	Lamages	
Avenue des Ruchoux	carrefour du 8 Mai 1945	place des Palmiers	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue du Général Marius Valin	place Henri Quenelle	place devant de la Mairie	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
avenue du Général de Gaulle	place Maison Dieu	fin rue en U	3	100	Rue en U	Lamages	
Avenue du Général Leclerc	place Sainte-Croix	place Sainte-Croix	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue du Maréchal Foch	fin rue en U	avenue de l'Ourcq	3	100	Rue en U	Lamages	
Avenue du Midi	rue Paul Talairac	rue Paul Talairac	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue du Printemps	rue Alphonse	avenue Leonard Trémillon	4	70	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue du Président Auroux	avenue 1979	route point 074	3	100	Tissu ouvert	Foyat	
Avenue du Président Cézy	boulevard de la Borne	route du Marché Foch	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Emile Lahousse	sue du Maréchal Foch	route du président René Coty	3	100	Rue en U	Lamages	
Avenue Ernest Rabey	avenue du Président Auroux	avenue du Président Auroux	5	10	Rue en U	Lamages	
Avenue Gaillard	boulevard de la Borne	fin rue en U	4	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Georges Dumas	place Sainte-Croix	fin rue en U	4	30	Rue en U	Lamages	
Avenue Georges Pompidou	fin rue en U	fin rue en U	4	10	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Jean Gérard	place Sainte-Croix	boulevard Carnot	2	250	Rue en U	Lamages	
Avenue Louis Armand	place Hame-Vienne	début rue piétonne	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Louis de Bouglie	debut rue en U	fin rue en U	2	250	Rue en U	Lamages	
Avenue Martin Luther King	fin rue en U	Point Neuf	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	rue de Neuilly	plate Hermé Quillée	1	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	rue Doutchot	plate Victor Duruy	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	rue Victor Duruy	HN 520	4	30	Rue en U	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	rue Henri Giffard	carrefour de l'Impasse Azaïs	1	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	12000	Point Neuf	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	fin rue en U	entrée CHU	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	rue de Neuilly	début rue en U	4	70	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue Maxime Gremillet	fin rue en U	rue Montmaur	3	100	Rue en U	Lamages	
Avenue de la Déportation	fin rue en U	avenue du Général Leclerc	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de la Déportation	avenue François Mitterrand	route de Brumeyrie	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de la Déportation	avenue François Mitterrand	avenue de l'ordre	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de la Déportation	avenue François Mitterrand	avenue François Mitterrand	4	100	Rue en U	Lamages	
Avenue de la Déportation	avenue François Mitterrand	avenue de la Théâtre	9	100	Tissu ouvert	Lamages	
Avenue de la Déportation	avenue François Mitterrand	avenue de la Théâtre	9	100	Rue en U	Lamages	
Boulevard de Beauvau	boulevard du Yvel	boulevard du Yvel	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de l'Europe	place Jaurès	place Wilson	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de l'Europe	boulevard de Beauvau	boulevard du Maréchal Juin	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de la Côte	boulevard de la Côte	avenue du Maréchal Juin	4	30	Rue en U	Lamages	
Boulevard de la Corderie	boulevard de Beauvau	boulevard de la Côte	4	30	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de la Vallonne	boulevard du Maréchal Juin	avenue du Gal Maréchal Vatin	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de Vanteaux	boulevard du Maréchal Juin	boulevard du Maréchal Juin	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de la Vallonne	boulevard du Maréchal Juin	boulevard du Maréchal Juin	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard des Arcades	boulevard des Arcades	boulevard de Beauvau	3	100	Tissu ouvert	Lamages	
Boulevard de l'Aine	place de l'Aine	avenue Virginie de Fer	4	250	Rue en U	Lamages	
Boulevard de l'Aine	place Virginie de Fer	place Félix Faure	3	100	Rue en U	Lamages	

Voie	Délimitation du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit	Type de bruit	Commerce concerné (en bleu, les commerces affectés par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse)	
							Part du bruit	Tissu ouvert Lamages
Boulevard Georges Clemenceau	rue Toulouse Lautrec	ile Henri Massé	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Boulevard Georges Clemenceau	place Wilson	carrefour Toumey	4	30	Rue en U			
Boulevard Georges Clemenceau	place de la Haute-Vienne	place Wilson	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Boulevard Georges Clemenceau	diffuseur n°10	entree Marché	3	100	Rue en U			
Boulevard Robert Schuman	place Denis Diderot	place d'Aine	3	100	Tissu ouvert Lamages			
Boulevard Victor Hugo	place Henri Dieu	avenue Gambetta	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Cours Gambetta	avenue Gay Lussac	avenue de la Liberte	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Cours Gambetta	avenue du Général de Gaulle	avenue Gambetta	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Louis Pasteur	avenue Anatole France	avenue Anatole France	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Pasteur le Mouloubiais	avenue de la Mauvendière	avenue Henri Dieu	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Place Winston Churchill	avenue Aristide Briand	avenue Jeanne de Lattre	3	100	Tissu ouvert Lamages			
Place d'Asnée	avenue Gaston Gallimard	boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Place Gambetta	avenue Gaston Gallimard	boulevard de l'Europe	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Place Henri Dieu	avenue de la Révolution	avenue du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de Parayni	avenue de la Révolution	avenue Gambetta	3	100	Tissu ouvert Lamages			
Rue Leonard Trémillon	avenue du Général Leclerc	boulevard des Arcades	3	100	Tissu ouvert Lamages			
Rue des Bénédictins	avenue de Locmaria	avenue du Général de Gaulle	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Albert Thomas	avenue de la Mauvendière	boulevard de la Barre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Alphonse Daudet	avenue de la Mauvendière	avenue du Maréchal Foch	3	100	Tissu ouvert Lamages			
Rue Aristide Maillart	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Auguste Comte	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Bernard Dadié	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Camille Guérin	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Charles le Gendre	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue d'Anthony	avenue du Maréchal Foch	avenue du Maréchal Foch	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de Belloc	avenue de Beaublanc	avenue de la Mauvendière	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de Béonville	avenue des Bajolies	avenue de la Mauvendière	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de Bons Enfants	avenue de la Mauvendière	avenue de la Mauvendière	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de la Mauvendière	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue de Toulouse	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue des Athées	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue des Chênes	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue des Sabines	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Détaille	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue d'Ile	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Domitille Laigle	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue du Grand Freuil	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue du Maréchal De Lattre	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue du Maréchal De Lattre	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			
Rue Eugène Viallin	avenue de l'Amphithéâtre	avenue de l'Amphithéâtre	4	30	Tissu ouvert Lamages			

Voie	Délimitation du tronçon		Largeur minimale des secteurs affectés par le bruit	Type de bruit	Commençant communiquées (en bleu), les commençantes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse
	Débutant	Finissant			
Rue Francisco Ferrer	rue des Butteaux	avenue Paul Arène	10m	Tissu urbain	
Rue François Chenevix	place Sainte-Croix	avenue Denis Dussoubs	10	Tissu urbain	
Rue François Perrin	boulevard du Mas Bouy	place des Jardins	10	Tissu urbain	
Rue François Brûlé	avenue du Président René Coty	boulevard de la Régie	10	Tissu urbain	
Rue Henri de Bourgazel	rue Etienne Varin	rue des Vignes	10	Tissu urbain	
Rue Henri Dumont	avenue du Hôpital De Lettre	avenue du Sabot	10	Tissu urbain	
Rue Henri Guiffard	rue Fujita	avenue Francisco Ferrer	10	Tissu urbain	
Rue Henri Malabat	avenue et avenue Chenevix	rue Clémel	10	Tissu urbain	
Rue Jean d'Orès	place Stalingrad	boulevard Louis Blanc	10	Tissu urbain	
Rue Jean Meritrix	KD704		10m	Tissu urbain	
Rue Jean-Mallat	avenue Auguste Comte	avenue Louis d'Ornano	10m	Tissu urbain	
Rue Jean-Baptiste Ranson	avenue Frédéric Dard	avenue Sainte-Clotilde	10	Tissu urbain	
Rue Jean-Jacques Rousseau	boulevard Vauban-Hallé	avenue Paul Arène	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	fin rue en U	avenue Montaigne	10	Tissu urbain	
Rue Monnailer	avenue Montaigne	avenue Benoît-Palissay	10	Tissu urbain	
Rue Justice-Vergne	fin rue en U	fin rue en U	10	Tissu urbain	
Rue Jules Goyon	fin rue en U	avenue Ernest Dubois	10	Tissu urbain	
Rue Jules Pansart	avenue Détaille	avenue Robert Schuman	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	place Winston Churchill	place de la Bregère	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	place Henri IV	avenue Henri IV	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne Pechotier	avenue de Remondat	avenue Léon Blum	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne de Jérôme	avenue Sainte-Croix	avenue Félix Faure	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	avenue Sainte-Croix	avenue Aristide Briand	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	avenue Sainte-Croix	avenue Armand Tarte	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	avenue Jean Jaurès	avenue Jean Jaurès	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	avenue Jean Jaurès	avenue Sébastien Cornu	10	Tissu urbain	
Rue Jeanne d'Arc	avenue Jean Jaurès	rue Clémel	10	Tissu urbain	
Viale d'Assas et de Valine A	avenue Baudin	avenue Baudin	10	Tissu urbain	
Viale de la Passion	avenue Baudin	KD704	10	Tissu urbain	
Boulevard de la Valonne	Viale de la Passion	HU144	10	Tissu urbain	

Voie	Délimitation du tronçon		Largeur minimale des secteurs affectés par le bruit	Type de bruit	Commençant communiquées (en bleu), les commençantes affectées par le bruit sans que l'infrastructure ne les traverse
	Débutant	Finissant			
Limits débordement de la Crèche	ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.400	ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.400	10m	Tissu urbain	promenade Bergère au débouché, Sainte Sophie la Grande
ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.400	ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.410	ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.410	10	Tissu urbain	Sainte Sophie la Grande
ST SUR PIÈCE AUERRE-Gare PK 368.138	LE PALAIS PK 362.400	LE PALAIS PK 362.400	10	Tissu urbain	Sainte Sophie la Grande, autrefois les Bordes, à droite de Sainte Sophie, Sainte-Agnès, Ambazac, Sainte-Vierge
ST SUR PIÈCE MONTS PK 267.410	VENTEUIL PK 358.672	VENTEUIL PK 358.672	10	Tissu urbain	avenue Turenne, sur Veyenne
Light StCF 590000	VENTEUIL PK 350.672	VENTEUIL PK 350.672	10	Tissu urbain	les Bords de Veyenne, Veyenne, Vénus
Océane Jumings Traouise	PUTY AMBRI PK 349.579	PUTY AMBRI PK 349.579	100	Tissu urbain	
Limoges Bénédictins PK 401.150	ENTREE tunnel	ENTREE tunnel	100	Tissu urbain	
Sortie tunnel	Sortie tunnel	Sortie tunnel	100	Tissu urbain	
Bifurcation vers Parignac PK 403.203	Limité à l'appartement de la Corrèze	Limité à l'appartement de la Corrèze	100	Tissu urbain	sortie tunnel, Véga-aux-Forêts, Ganges, Mognant-Échancré, Saint-Michel-de-Barrez, la Porteille.